

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 23 juin 2009 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol. et Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. par int. et Jonathan Leggitt, rég. serv. org. scol.

MM. Michel Arcand et Pierre Bertrand ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-090623-3082

Il est proposé par M. Jean Deschênes

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 26 mai 2009 avec la correction suivante à la page 1741 : Inscrire le vote de Johanne Roy sous la rubrique CONTRE et le retirer de la rubrique ABSTENTION.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-090623-3083

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Hommage à une employée;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Budget initial 2009-2010 – adoption;

- 6.2 Demande d'ajouts d'espace en formation générale, secteur jeunes;
- 6.3 Demande d'ajouts d'espace en formation professionnelle;
- 6.4 Modifications au règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08);
- 7. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 7.1 Évaluation de zones à risque applicables en 2008-2009;
 - 7.2 Voies piétonnières applicables en 2009-2010;
- 8. Travaux dans nos établissements :
 - 8.1 Réfection du réseau d'eau de chauffage : au Cœur-du-Boisé – adjudication de contrat;
 - 8.2 Remplacement d'unités de ventilation, géothermie et divers travaux : Polyvalente Deux-Montagnes – adjudication de contrat;
 - 8.3 Rénovation du clocher : école secondaire d'Oka – adjudication de contrat;
 - 8.4 Aménagement de débarcadères et de nouveaux stationnements et réfection des cours d'école : école Le Rucher et pavillon Félix-Leclerc – adjudication de contrat;
 - 8.5 Cession de servitude à la ville de Saint-Eustache : école Arc-en-ciel;
 - 8.6 Cession de terrain à la ville de Saint-Eustache : école secondaire des Patriotes;
- 9. Adjudication de contrat durant la période estivale;
- 10. Rapport du comité pour l'évaluation du directeur général; (huis clos)
- 11. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (huis clos)
- 12. Siège social;
- 13.1 Rapport d'étape du cadre d'organisation scolaire présenté par Mme Sandra East;
- 13.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 5 mai 2009;
- 13.3 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 19 mai 2009;
- 13.4 Compte rendu du comité consultatif de transport du 23 avril 2009;
- 14.2.1 Rapport du comité de parents du 4 juin 2009;
- 14.3.1 Compte rendu du comité ad hoc sur les structures administratives;
- 15.1 Félicitations – écoles secondaires Lucille-Teasdale et Henri-Dunant; (S. Racine)
- 15.2 Félicitations – école Le Tandem; (J. Roy)
- 15.3 Félicitations – école des Grands-Chemins; (J. Roy)
- 15.3 Félicitations – école Arthur-Vaillancourt; (S. East)

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

HOMMAGE À UNE EMPLOYÉE

La présidente, Mme Paule Fortier, félicite Mme Gisèle Richard, secrétaire de gestion au Service des ressources matérielles, qui quitte pour sa retraite en juin 2009 après 41 ans de service à la commission scolaire. Elle lui remet une plaque-souvenir au nom de la Commission scolaire.

Mme Karine Lefrançois occupe son siège à 19 h 55.

BUDGET INITIAL 2009-2010

Résolution n° CC-090623-3084

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles (CSSMI) doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010;

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus;

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport refuse d'autoriser la CSSMI à s'approprier, à même ses propres surplus accumulés, le montant additionnel de 2,2 M\$, tel que demandé par la résolution adoptée à la séance du conseil des commissaires du 26 mai 2009 et ce, sans obliger la Commission scolaire à prendre simultanément des mesures visant à réduire ses dépenses nettes de fonctionnement de l'année 2009-2010;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 18 751 466 649 \$, en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2009-2010;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le budget de fonctionnement, d'investissements et de service de la dette de la Commission scolaire pour l'année 2009-2010, lequel sera transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DE FIXER le taux de la taxe scolaire à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes, sous la cote 528.

Adopté

DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE EN FORMATION GÉNÉRALE, SECTEUR JEUNES

Résolution n° CC-090623-3085

ATTENDU l'introduction d'un plan de réduction du nombre d'élèves par classe dès 2009-2010;

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans le secteur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au cours des prochaines années;

ATTENDU les développements résidentiels prévus dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire dans la ville de Mirabel (secteur Domaine Vert Nord);

ATTENDU les besoins en places-élèves au secondaire dans le secteur de Mirabel;

ATTENDU les développements résidentiels prévus dans la ville de Mirabel;

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire, depuis plusieurs années, dans la ville de Blainville (secteur Fontainebleau);

ATTENDU la recommandation du comité de la direction générale;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de subventionner distinctement les coûts de transformation estimés à 600 k\$ pour la transformation d'un bâtiment actuellement utilisé pour accueillir de la clientèle du secondaire;

DE RÉITÉLER la demande d'ajouts d'espace faite antérieurement, en date du 19 février 2008, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport des projets d'ajouts d'espace suivants, aux fins d'utilisation en 2010-2011 :

- Ajout d'une école primaire (3-12) dans la ville de Mirabel (secteur Domaine Vert Nord);
- Ajout d'une école primaire (3-12) dans la ville de Blainville (secteur Fontainebleau);
- Ajout d'une école secondaire (810) dans la ville de Mirabel (secteur Saint-Augustin);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux villes de Blainville, Mirabel et Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Adopté

DEMANDE D'AJOUTS D'ESPACE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Résolution n^o CC-090623-3086

ATTENDU le besoin de répondre aux nouvelles réalités éducatives et démographiques de la clientèle de la région des Basses-Laurentides dans le respect de l'adéquation formation-emploi en concertation avec Emploi-Québec et les CLD de la région des Basses-Laurentides;

ATTENDU le constat que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles (CSSMI) est grandement défavorisée dans son offre de formation des spécialités professionnelles;

ATTENDU la volonté de la CSSMI d'augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle;

ATTENDU les travaux effectués dans le cadre de la préparation d'un plan de développement de la formation professionnelle à la CSSMI;

ATTENDU la reconnaissance du déficit de l'offre de la CSSMI en matière de formation professionnelle par les commissions scolaires de la région des Laurentides;

ATTENDU les appuis obtenus par les commissions scolaires des Laurentides dans le cadre du « Plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique de la région des Laurentides » déposé au printemps 2008 suite aux travaux de la Table Interordres des Laurentides;

ATTENDU que les demandes d'ajouts à la carte d'enseignements en formation professionnelle ont été élaborées en tenant compte des perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec;

ATTENDU l'objectif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'accroître le taux d'accès des jeunes en continuité à la formation professionnelle;

ATTENDU l'orientation numéro 3 « AGIR » du groupe « Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides » (PREL) de « mener des actions concertées (en conformité avec le principe de continuité de services) au profit de la persévérance scolaire, de la réussite éducative, de la diplomation et de la qualification, et avec le milieu de l'éducation, le milieu municipal, les employeurs, les parents et les organismes de la société civile »;

ATTENDU que la formation professionnelle est un dossier prioritaire pour la CSSMI qui veut favoriser une plus grande accessibilité pour les élèves jeunes et adultes de son territoire;

ATTENDU qu'il est souhaitable de mettre un terme à la location d'espaces en formation professionnelle accueillant des programmes qui sont présentement offerts dans des locaux loués;

ATTENDU les demandes faites par le passé (rés. n^{os} CC-070327-2649, CC-080219-2829 et CC-081028-2961);

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER la demande d'un nouveau centre de formation professionnelle à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Adopté

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Résolution n^o CC-090623-3087

ATTENDU que la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) attribue des pouvoirs spécifiques au conseil des commissaires, lequel peut les déléguer au comité exécutif et au directeur général;

ATTENDU que le Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics, le Règlement sur les contrats de services des organismes publics et le Règlement sur les contrats de construction des organismes publics attribuent également des pouvoirs spécifiques au conseil des commissaires, lesquels peuvent être délégués au comité exécutif et au directeur général;

ATTENDU le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit l'entrée en vigueur d'un règlement le jour de la publication d'un avis public ou de toute date ultérieure;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MODIFIER le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08) par l'ajout de nouvelles délégations, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et ses règlements, lesquelles sont déposées au répertoire des présentes sous la cote 529;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur des modifications à la date de publication de l'avis public.

Adopté

M. Normand Chalifoux occupe son siège à 20 h 10.

AJOUT DE NOUVELLES ZONES À RISQUE APPLICABLES EN 2008-2009

Résolution n° CC-090623-3088

ATTENDU que l'article 7.3 de la politique du transport prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et de la visite effectuée par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ADOPTER l'ajout des nouvelles zones à risque, telles que déposées en reconnaissant les rues identifiées comme telles dans ledit document;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 530, les zones à risque visées par la présente résolution.

Adopté

LISTE DES VOIES PIÉTONNIÈRES 2009-2010

Résolution n° CC-090623-3089

ATTENDU que la politique du transport scolaire à la définition de voie publique, tel que stipulé au point 5, prévoit que le conseil des commissaires adopte les voies piétonnières utilisées dans le calcul des distances;

ATTENDU que toutes les villes ont été consultées et ont répondu à la demande concernant les voies dégagées et sécuritaires;

ATTENDU que la Direction du service de l'organisation scolaire a reçu confirmation écrite de la part des municipalités concernées que ces voies étaient dégagées pendant la période hivernale;

ATTENDU que l'analyse de ces voies démontre qu'elles sont sécuritaires et n'ont pas de sous-bois ou de stationnement et permettent un déplacement sécuritaire des élèves;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE RECONNAÎTRE les voies piétonnières utilisables dans le calcul des distances de marche des élèves vers l'école pour l'organisation du transport de l'année 2009-2010;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 531, la liste des voies piétonnières visées par la présente résolution.

Adopté

RÉSEAU D'EAU DE CHAUFFAGE – AU CŒUR-DU-BOISÉ

Résolution n° CC-090623-3090

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation d'Ingémelexperts-conseils inc.;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection du réseau d'eau de chauffage à l'école au Cœur-du-Boisé à l'entrepreneur général Lucien Charbonneau ltée, pour la somme de 311 455,99 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

VENTILATION ET GÉOTHERMIE – POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES

Résolution n° CC-090623-3091

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc.;

Il est proposé par Mme Christine Labrie

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement d'unités de ventilation, géothermie et divers travaux à la Polyvalente Deux-Montagnes à l'entrepreneur général Construction Genfor, pour la somme de 2 477 000 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

RÉPARATION DU CLOCHER – SECONDAIRE D'OKA

Résolution n° CC-090623-3092

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde, architecte;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de rénovation du clocher à l'école secondaire d'Oka à l'entrepreneur général Couverture Montréal Nord, pour la somme de 440 212,50 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

DÉBARCADÈRES, STATIONNEMENTS, COURS D'ÉCOLE – LE RUCHER
Résolution n° CC-090623-3093

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Projeco Ingénierie inc.;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'aménagement de débarcadères et de nouveaux stationnements et réfection des cours d'école à l'école Le Rucher et au pavillon Félix-Leclerc à l'entrepreneur général Les Constructions Infrabec inc., pour la somme de 774 056,12 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE
Résolution n° CC-090623-3094

ATTENDU que la Ville de Saint-Eustache désire prolonger la piste cyclable de la rue Primeau jusqu'à l'entrée du parc Rivière-Nord;

ATTENDU que pour permettre le lien cycliste entre la bande cyclable au sud du stationnement du parc et la piste cyclable qui contourne l'école Arc-en-ciel, il est requis de prolonger la piste cyclable sur le terrain en bordure de la clôture ceinturant le parc de l'école;

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de la Ville de Saint-Eustache sur une partie du terrain de l'école Arc-en-ciel permettant le prolongement de la piste cyclable jusqu'à l'entrée du parc Rivière-Nord;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de la Ville de Saint-Eustache sur une partie du terrain de l'école Arc-en-ciel, le tout tel que décrit au plan de la Ville;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

CESSION DE TERRAIN À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE
Résolution n° CC-090623-3095

ATTENDU la collaboration entre la Ville de Saint-Eustache (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), tel qu'en témoigne le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre les deux organismes;

ATTENDU le protocole d'entente sur les modalités d'implantation et d'utilisation du complexe multisports conclu en vertu de la résolution n° CE-061024-1441;

ATTENDU le protocole complémentaire relatif à l'implantation et à l'utilisation du complexe multisports conclu en vertu de la résolution n° CE-070227-1494;

ATTENDU le projet actuel d'aménagement et de construction de la Ville sur le terrain de l'école secondaire des Patriotes (ESP), incluant notamment la construction d'un aréna;

ATTENDU que la construction éventuelle d'un aréna devrait se faire sur un terrain devant être cédé à la Ville;

ATTENDU la résolution CE-ESP-090512-805 du conseil d'établissement de l'ESP laissant soin à la CSSMI de conclure une entente avec la Ville au regard de ce projet;

ATTENDU que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire prévoit qu'une commission scolaire n'a pas à obtenir l'autorisation ministérielle avant d'aliéner un immeuble dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU que ce terrain à céder devra avoir une valeur inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU que cette cession de principe sera résolue si le projet ne se réalise pas;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'APPUYER le projet de la Ville de Saint-Eustache d'aménagement du terrain de l'école secondaire des Patriotes;

D'ACCEPTER, en principe, la cession du terrain nécessaire à la construction d'un aréna, sous réserve de la conclusion d'un protocole d'entente par l'entremise du comité exécutif de la CSSMI, lequel devra inclure une clause assurant la sécurité et l'utilisation sur les voies publiques pour nos élèves.

Adopté

ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CC-090623-3096

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications au conseil des commissaires lors des séances d'août et de septembre 2009.

Adopté

Mme Elisa Rietzschel et M. Jean Paquette quittent leur siège à 21 h.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-090623-3097

Il est proposé par M. Michel Phaneuf

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 10.

Mme Karine Lefrançois quitte son siège à 21 h 15.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-090623-3098

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 35

Mme Sandra East quitte son siège à 21 h 35.

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-090623-3099

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), à la suite de la décision de la direction de la Polyvalente Sainte-Thérèse de ne pas autoriser le transfert de leur fils à l'école Vanguard de Laval;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AUTORISER le transfert de l'élève (nom) de la Polyvalente Sainte-Thérèse à l'école Vanguard de Laval, afin d'offrir à l'élève des services plus appropriés à ses besoins;

D'ASSURER un suivi constant entre les différents intervenants afin de mettre en place toutes les conditions gagnantes pour le développement de l'élève.

Adopté

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-090623-3100

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'enfant (nom), à la suite de la décision de la direction de l'école Le Tournesol de le transférer à l'école Le Carrefour pour l'année scolaire 2009-2010;

ATTENDU que les parents désirent que leur fils fréquente l'école Le Tournesol pour l'année scolaire 2009-2010;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement le père de l'enfant, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU que les dispositions de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves (OS-01) ont été suivies par la direction de l'école avant d'effectuer un tel transfert;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE MAINTENIR la décision de la direction de l'école Le Tournesol de transférer l'enfant (nom) à l'école Le Carrefour pour l'année scolaire 2009-2010;

D'AVISER en conséquence le requérant, la direction générale, la direction du service de l'organisation scolaire et les directions des écoles Le Carrefour et Le Tournesol.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (20) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Normand Chalifoux.

Adopté

Mme Sandra East reprend son siège à 21 h 50.

RAPPORT DU COMITÉ POUR L'ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-090623-3101

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-090623-3102

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 45.

SIÈGE SOCIAL

Résolution n° CC-090623-3103

ATTENDU l'échéance du bail prévue le 30 juin 2011 concernant les locaux occupés par la CSSMI à titre de centre administratif;

ATTENDU la résolution n° CC-090526-3078, laquelle donnait mandat à la direction générale de poursuivre l'étude du scénario d'occupation par emphytéose avec les municipalités du territoire et de continuer, le cas échéant, des négociations avec le propriétaire des locaux du Centre administratif;

ATTENDU la proposition du propriétaire Les Centres d'achats Beauward Ltée;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ACCEPTER la Convention de prolongation du bail;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 532.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (21) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Claude Girard

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-090623-3104

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 50.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-090623-3105

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 23 h 10.

Mme Hélène Farsa quitte son siège à 23 h 10.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-090623-3106

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-090623-3107

Il est proposé par M. Stéphane Racine

D'ADRESSER des félicitations à Mmes Dominique Sévigny, directrice adjointe, Isabelle Caron, psychologue, Marilyn Coutu, stagiaire en sexologie, Valérie Loranger, technicienne en éducation spécialisée et aux enseignants d'éthique et de culture religieuse, de français et d'art et communication de l'école secondaire Lucille-Teasdale, ainsi qu'à Mme Danielle Garand, technicienne en éducation spécialisée et aux enseignants d'éthique et de culture religieuse et d'arts plastiques de l'école secondaire Henri-Dunant, ainsi qu'à Mme Caroline Leblanc, travailleuse sociale en éducation à la sexualité à la DSFGJ, sans oublier l'ensemble des élèves qui ont participé à cette grande aventure de produire la revue ATTITUDE destinée à un public jeune.

Adopté

FÉLICITATIONS – LE TANDEM

Résolution n° CC-090623-3108

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADRESSER des félicitations à M. Germain Desrochers, enseignant à l'école Le Tandem, pour son dévouement et son initiative de réaliser un projet pour lequel cinq élèves de sixième année de cette école ont pu obtenir un timbre de Postes Canada à l'image d'un dessin qu'ils ont réalisé. Le conseil des commissaires désire également souligner la contribution des élèves Gabrielle Beaumont-Laurin, Félix-Antoine Dupuis, Marielle Gaudreau, Alexandre Lavoie, Alexandre Morissette et Jessy Séguin, qui verront leur création apposée sur des timbres qui voyageront à travers le Canada.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-090623-3109

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADRESSER des félicitations à Mme Nathalie Léonard, enseignante à l'école des Grands-Chemins, à l'équipe des animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire au primaire et aux élèves, qui ont décidé de participer à une collecte de fonds dans le but d'envoyer des autobus scolaires remplis de dons à Cuba. Les écoles Arc-en-ciel, des Grands-Chemins, Le Tournesol et de l'Harmonie-Jeunesse ont accumulé la somme de 12 000 \$.

Adopté

FÉLICITATIONS – ARTHUR-VAILLANCOURT

Résolution n^o CC-090623-3110

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADRESSER des félicitations aux élèves, ainsi qu'à la direction et aux membres du personnel de l'école Arthur-Vaillancourt pour le concert Gala présenté le 22 juin dernier au Théâtre Lionel-Groulx, qui soulignait le 25^e anniversaire de la fondation du projet d'école à vocation musicale. Cet événement, empreint de distinction, a été l'occasion d'impressionnantes prestations musicales offertes par les élèves et les enseignants de cette école.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CC-090623-3111

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 45.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général